

**AVENANT NUMÉRO 2**  
**À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS**  
**DANS LA COMMUNAUTÉ DE UASHAT-MALIOTENAM**  
**pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023**

**ENTRE :** **INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM,**  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)

**ET :** **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,**  
représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelée le « Canada »)

**ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**  
représenté par la ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Affaires autochtones et la ministre responsable des Relations  
canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant respectivement par  
la sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire général associé aux  
Affaires autochtones et le secrétaire général associé aux Relations  
canadiennes  
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 15 décembre 2020, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent à nouveau modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin d'ajouter un financement exceptionnel non récurrent eu égard à la situation particulière qu'entraîne la réponse à la pandémie de la COVID-19 pour couvrir des dépenses de la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022;

**ATTENDU QUE** ce financement est distinct du financement relatif aux coûts de fonctionnement de la prestation policière prévus à l'Annexe A de l'Entente et couvre la période d'admissibilité des dépenses du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente afin d'accorder une contribution supplémentaire relative à l'ajout de trois (3) policiers additionnels dans le but d'assurer la sécurité de la population de la communauté de Uashat-Maliotenam, dont notamment les personnes les plus vulnérables;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2030;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.

3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2030.

4. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente est remplacé par ce qui suit :

2.1.2 Le corps de police est constitué, pour les exercices financiers 2020-2021 et 2021-2022, d'un effectif minimum de dix-huit (18) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police et de vingt-et-un (21) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police, à compter de l'exercice financier 2022-2023.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

5. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :

3 291 052,97 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 599 923,97 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

3 348 533,96 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 283 398,96 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19 et un montant forfaitaire de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un système de répartition assistée par ordinateur des appels (RAO);

3 290 022 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

3 380 498 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

3 473 462 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

3 568 982 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

3 667 129 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

3 767 975 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

3 871 594 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

3 978 063 \$ pour l'exercice financier 2029-2030;

totalisant 35 637 311,93 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

6. Le paragraphe 4.2.2 de l'Entente est remplacé par le suivant :

4.2.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies, pour chaque exercice financier, selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

Pour chacun des exercices financiers, les contributions respectives du Canada et du Québec sont de :

a) Pour l'exercice financier 2020-2021 :

1 711 347,46 \$ pour le Canada, dont un montant maximum de 311 960,46 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

1 579 705,51 \$ pour le Québec, dont un montant maximum de 287 963,51 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19.

b) Pour l'exercice financier 2021-2022 :

1 741 237,46 \$ pour le Canada, dont un montant maximum de 147 367,46 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19 et un montant forfaitaire de 156 000 \$ pour l'acquisition d'un système de répartition d'appel assistée par ordinateur des appels (RAO);

1 607 296,50 \$ pour le Québec, dont un montant maximum de 136 031,50 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19 et un montant forfaitaire de 144 000 \$ pour l'acquisition d'un système de répartition assistée par ordinateur des appels (RAO).



- c) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
1 710 812 \$ pour le Canada;  
1 579 210 \$ pour le Québec.
- d) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
1 757 859 \$ pour le Canada;  
1 622 639 \$ pour le Québec.
- e) Pour l'exercice financier 2024-2025 :  
1 806 200 \$ pour le Canada;  
1 667 262 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2025-2026 :  
1 855 871 \$ pour le Canada;  
1 713 111 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2026-2027 :  
1 906 907 \$ pour le Canada;  
1 760 222 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2027-2028 :  
1 959 347 \$ pour le Canada;  
1 808 628 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2028-2029 :  
2 013 229 \$ pour le Canada;  
1 858 365 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2029-2030 :  
2 068 593 \$ pour le Canada;  
1 909 470 \$ pour le Québec.

Les paiements consacrés pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19 prévus à l'article 4.2.2 sont faits uniquement après la vérification et l'approbation par le Canada et le Québec des pièces justificatives présentées par la communauté en soutien des dépenses admissibles présentées au Tableau 2 de l'Annexe A à l'exception des primes de risque.

7. Le sous-paragraphe 4.2.3 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- b) Pour les dépenses spécifiquement liées à la réponse à la COVID-19, engendrées exclusivement au cours de l'exercice financier pour lequel le financement a été octroyé (Annexe A – tableau 2), le Conseil peut réaffecter des sommes entre les postes budgétaires uniquement si elles sont toujours liées à la réponse à la COVID-19, sans autorisation et nécessité de produire un budget amendé, lorsqu'une réaffectation est égale ou inférieure à vingt pour cent (20 %) de la contribution annuelle liée à la réponse à la COVID-19.

8. Le paragraphe 4.5.3 de l'Entente est remplacé par le suivant :

- 4.5.3 Pour les exercices financiers pour lesquels un financement a été octroyé pour couvrir des dépenses liées à la réponse à la COVID-19, toute partie de ce montant qui n'est pas dépensée pour les dépenses liées à la COVID-19 d'ici la fin de l'exercice financier visé est considérée comme un trop payé et les sous-articles 4.10 et 4.11 s'appliquent à ce trop-payé. Nonobstant le sous-article 4.5, aucune partie de ce montant ne peut être reportée à un exercice financier ultérieur.

9. Le sous-paragraphe 4.8.1 a) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- a) tenir des registres comptables permettant de bien identifier les revenus et les dépenses liés à la prestation des services policiers et, de façon distincte, ceux spécifiquement liés à la réponse à la COVID-19 au cours de l'exercice financier visé;

10. Le sous-paragraphe 4.9.2 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- b) comprendre, notamment, un état des revenus et des dépenses de toutes les sommes reçues et des dépenses encourues pour la prestation des services policiers et, de façon distincte, ceux spécifiquement liés à la réponse à la COVID-19 au cours de l'exercice financier pour lequel le financement a été versé;

11. Les paragraphes 6.10.1 et 6.10.2 de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- 6.10.1. La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2030, sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.
- 6.10.2. Toutefois, si avant le 31 mars 2030, les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 31 mars 2031, les dispositions de la présente entente seront échues.

12. Les exercices financiers de 2021-2022 et 2022-2023 de l'Annexe « A » de l'Entente sont remplacés par l'Annexe « A » jointe au présent avenant.

13. Les exercices financiers 2023-2024 à 2029-2030 de l'Annexe « A » sont ajoutés à l'Annexe « A » jointe au présent avenant.

14. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque Partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

15. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant, que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties, ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

\_\_\_\_\_  
LE CHEF

*30/03/2022*  
\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,**

\_\_\_\_\_  
LA DIRECTRICE,  
DIVISION DES PROGRAMMES  
DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

*Uashat*



10. Le sous-paragraphe 4.9.2 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- b) comprendre, notamment, un état des revenus et des dépenses de toutes les sommes reçues et des dépenses encourues pour la prestation des services policiers et, de façon distincte, ceux spécifiquement liés à la réponse à la COVID-19 au cours de l'exercice financier pour lequel le financement a été versé;

11. Les paragraphes 6.10.1 et 6.10.2 de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- 6.10.1. La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2030, sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.
- 6.10.2. Toutefois, si avant le 31 mars 2030, les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 31 mars 2031, les dispositions de la présente entente seront échues.

12. Les exercices financiers de 2021-2022 et 2022-2023 de l'Annexe « A » de l'Entente sont remplacés par l'Annexe « A » jointe au présent avenant.

13. Les exercices financiers 2023-2024 à 2029-2030 de l'Annexe « A » sont ajoutés à l'Annexe « A » jointe au présent avenant.

14. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque Partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

15. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant, que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties, ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

\_\_\_\_\_  
LE CHEF

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,**

\_\_\_\_\_  
LA DIRECTRICE,  
DIVISION DES PROGRAMMES  
DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

Digitally signed by Furi, Megan O  
Date: 2022.03.30 10:27:57 -04'00'

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**

  
\_\_\_\_\_  
LA SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-03-25

\_\_\_\_\_  
signé le

et

  
\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

28 mars 2022

\_\_\_\_\_  
signé le

et

  
\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

28 mars 2022

\_\_\_\_\_  
signé le



**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Tableau 1 : Budget du corps de police 2021-2022 incluant la réponse à la COVID-19**

**Revenus pour l'exercice financier 2021-2022**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 741 237.46 \$
Gouvernement du Québec	1 607 296.50 \$
Sous Total – En espèce	3 348 533.96 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 348 533.96 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0.00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0.00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>3 348 533.96 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2021-2022**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	13 000.00\$	12 000.00\$	0,00\$	25 000.00\$
Coûts des installations policières	52 000.00\$	48 000.00\$	0,00\$	100 000.00\$
Dépenses administratives	230 616.86\$	212 878.56\$	0,00\$	443 495.42\$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000.00\$	48 000.00\$	0,00\$	100 000.00\$
Dépenses pour les infrastructures policières	15 600.00\$	14 400.00\$	0,00\$	30 000.00\$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 600.00\$	2 400.00\$	0,00\$	5 000.00\$
Équipement de technologies de l'information et de communication	249 600.00\$	230 400.00\$	0,00\$	480 000.00\$
Équipement policier	20 800.00\$	19 200.00\$	0,00\$	40 000.00\$
Formation et recrutement	26 000.00\$	24 000.00\$	0,00\$	50 000.00\$
Frais juridiques	78 000.00\$	72 000.00\$	0,00\$	150 000.00\$
Honoraires professionnels	2 600.00\$	2 400.00\$	0,00\$	5 000.00\$
Organes directeurs de la police	13 000.00\$	12 000.00\$	0,00\$	25 000.00\$
Salaires et avantages sociaux	972 420.60\$	897 617.94\$	0,00\$	1 870 038.54\$
Voyages en régions éloignées	13 000.00\$	12 000.00\$	0,00\$	25 000.00\$
Sous Total – En espèce	1 741 237.46\$	1 607 296.50\$	0,00\$	3 348 533.96\$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 741 237.46\$</b>	<b>1 607 296.50\$</b>	<b>0,00\$</b>	<b>3 348 533.96\$</b>

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

**Tableau 2 : Montants additionnels exceptionnellement octroyés en 2021-2022  
en réponse à la COVID-19**

**Revenus pour l'exercice financier 2021-2022**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	147 367.46\$
Gouvernement du Québec	136 031.50\$
Sous Total – En espèce	283 398.96\$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>283 398.96\$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0.00\$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0.00\$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>283 398.96\$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2021-2022**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>COVID-19</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>				
Dépenses administratives	14 927.86\$	13 779.56\$	0,00\$	28 707.42\$
Dépenses de transport et équipement connexe	12 480.00\$	11 520.00\$	0,00\$	24 000.00\$
Salaires et avantages sociaux à l'exception des primes de risque	119 959.60\$	110 731.94\$	0,00\$	230 691.54\$
Sous Total – En espèce	147 367.46\$	136 031.50\$	0,00\$	283 398.96\$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>147 367.46\$</b>	<b>136 031.50\$</b>	<b>0,00\$</b>	<b>283 398,96\$</b>



### Revenus pour l'exercice 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité Publique Canada	1 710 812,00 \$
Gouvernement du Québec	1 579 210,00 \$
Sous Total – En espèce	3 290 022,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 290 022,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus:</b>	<b>3 290 022,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			<b>Total</b>
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	207 470,00 \$	191 511,00 \$		398 981,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	124 800,00 \$	115 200,00 \$		240 000,00 \$
Équipement policier	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Organes directeurs de la police	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 061 342,00 \$	979 699,00 \$		2 041 041,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous Total – En espèce	1 710 812,00 \$	1 579 210,00 \$	0,00 \$	3 290 022,00 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>1 710 812,00 \$</b>	<b>1 579 210,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 290 022,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité Publique Canada	1 757 859,00 \$
Gouvernement du Québec	1 622 639,00 \$
Sous Total – En espèce	3 380 498,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 380 498,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus:</b>	<b>3 380 498,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			<b>Total</b>
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	230 529,00 \$	212 796,00 \$		443 325,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	124 800,00 \$	115 200,00 \$		240 000,00 \$
Équipement policier	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Honoraires professionnels	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Organes directeurs de la police	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 090 530,00 \$	1 006 643,00 \$		2 097 173,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous Total – En espèce	1 757 859,00 \$	1 622 639,00 \$	0,00 \$	3 380 498,00 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>1 757 859,00 \$</b>	<b>1 622 639,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 380 498,00 \$</b>



### Revenus pour l'exercice 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité Publique Canada	1 806 200,00 \$
Gouvernement du Québec	1 667 262,00 \$
Sous Total – En espèce	3 473 462,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 473 462,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus:</b>	<b>3 473 462,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			<b>Total</b>
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	236 868,00 \$	218 648,00 \$		455 516,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	124 800,00 \$	115 200,00 \$		240 000,00 \$
Équipement policier	36 400,00 \$	33 600,00 \$		70 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Honoraires professionnels	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Organes directeurs de la police	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 122 132,00 \$	1 035 814,00 \$		2 157 946,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous Total – En espèce	1 806 200,00 \$	1 667 262,00 \$	0,00 \$	3 473 462,00 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>1 806 200,00 \$</b>	<b>1 667 262,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 473 462,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité Publique Canada	1 855 871,00 \$
Gouvernement du Québec	1 713 111,00 \$
Sous Total – En espèce	3 568 982,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 568 982,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus:</b>	<b>3 568 982,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	Dépenses admissibles			<b>Total</b>
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	243 382,00 \$	224 661,00 \$		468 043,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	124 800,00 \$	115 200,00 \$		240 000,00 \$
Équipement policier	36 400,00 \$	33 600,00 \$		70 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Honoraires professionnels	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Organes directeurs de la police	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 165 289,00 \$	1 075 650,00 \$		2 240 939,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous Total – En espèce	1 855 871,00 \$	1 713 111,00 \$	0,00 \$	3 568 982,00 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>1 855 871,00 \$</b>	<b>1 713 111,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 568 982,00 \$</b>



### Revenus pour l'exercice 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité Publique Canada	1 906 907,00 \$
Gouvernement du Québec	1 760 222,00 \$
Sous Total – En espèce	3 667 129,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 667 129,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus:</b>	<b>3 667 129,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	<b>Total</b>
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	250 075,00 \$	230 839,00 \$		480 914,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	124 800,00 \$	115 200,00 \$		240 000,00 \$
Équipement policier	36 400,00 \$	33 600,00 \$		70 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Honoraires professionnels	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Organes directeurs de la police	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 209 632,00 \$	1 116 583,00 \$		2 326 215,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous Total – En espèce	1 906 907,00 \$	1 760 222,00 \$	0,00 \$	3 667 129,00 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>1 906 907,00 \$</b>	<b>1 760 222,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 667 129,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité Publique Canada	1 959 347,00 \$
Gouvernement du Québec	1 808 628,00 \$
Sous Total – En espèce	3 767 975,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 767 975,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus:</b>	<b>3 767 975,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	Dépenses admissibles			
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	<b>Total</b>
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	256 952,00 \$	237 187,00 \$		494 139,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	124 800,00 \$	115 200,00 \$		240 000,00 \$
Équipement policier	36 400,00 \$	33 600,00 \$		70 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Honoraires professionnels	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Organes directeurs de la police	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 255 195,00 \$	1 158 641,00 \$		2 413 836,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous Total – En espèce	1 959 347,00 \$	1 808 628,00 \$	0,00 \$	3 767 975,00 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>1 959 347,00 \$</b>	<b>1 808 628,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 767 975,00 \$</b>



### Revenus pour l'exercice 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité Publique Canada	2 013 229,00 \$
Gouvernement du Québec	1 858 365,00 \$
Sous Total – En espèce	3 871 594,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 871 594,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus:</b>	<b>3 871 594,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	Dépenses admissibles			<b>Total</b>
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	264 019,00 \$	243 709,00 \$		507 728,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	124 800,00 \$	115 200,00 \$		240 000,00 \$
Équipement policier	36 400,00 \$	33 600,00 \$		70 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Honoraires professionnels	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Organes directeurs de la police	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 302 010,00 \$	1 201 856,00 \$		2 503 866,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous Total – En espèce	2 013 229,00 \$	1 858 365,00 \$	0,00 \$	3 871 594,00 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>2 013 229,00 \$</b>	<b>1 858 365,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 871 594,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice 2029-2030

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité Publique Canada	2 068 593,00 \$
Gouvernement du Québec	1 909 470,00 \$
Sous Total – En espèce	3 978 063,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 978 063,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus:</b>	<b>3 978 063,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice 2029-2030

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	271 279,00 \$	250 412,00 \$		521 691,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	124 800,00 \$	115 200,00 \$		240 000,00 \$
Équipement policier	36 400,00 \$	33 600,00 \$		70 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Honoraires professionnels	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Organes directeurs de la police	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 350 114,00 \$	1 246 258,00 \$		2 596 372,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous Total – En espèce	2 068 593,00 \$	1 909 470,00 \$	0,00 \$	3 978 063,00 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>2 068 593,00 \$</b>	<b>1 909 470,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 978 063,00 \$</b>